Nations Unies

S/PV.7864



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7864e séance

Mercredi 18 janvier 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Skoog	(Suède)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Sheb Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Coleman
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie,	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Okamura
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/1137)

17-01250 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Expression de sympathie à la suite de l'attentat terroriste commis à Gao (Mali)

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, mentionner l'attaque odieuse perpétrée contre le Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, au Mali. Je présente les plus vives condoléances et la sympathie du Conseil de sécurité aux familles des victimes, au Gouvernement malien et aux parties signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et je souhaite un rétablissement rapide et complet aux blessés. Compte tenu de l'ordre du jour de la présente séance, je suis sûr que le Conseil reviendra sur cette question.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/1137)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, et compte tenu du rôle de l'Algérie en tant que Président du Comité de suivi de l'Accord, j'invite le représentant de l'Algérie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Sabri Boukadoum, Représentant permanent de l'Algérie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/1137, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion à la fois de présenter aux membres du Conseil de sécurité le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2016/1137) et de faire le point sur les derniers développements de la situation dans ce pays.

Je salue la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali, M. Abdoulaye Diop, et je lui redis à cette occasion notre reconnaissance pour le soutien constant du Gouvernement malien à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je suis heureux également de saluer la présence du représentant de l'Algérie, en tant que chef de file de la médiation internationale, pour son engagement infatigable en soutien au processus de paix malien.

Avant de commencer mon exposé, je voudrais pendant un bref instant rendre hommage aux victimes de l'attentat-suicide, extrêmement grave, perpétré ce matin contre le camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao. Je présente mes condoléances aux familles des victimes, au Gouvernement malien et aux parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. L'on aura vu le communiqué du Secrétaire général, qui est sorti ce matin. Il faut espérer que les auteurs de cette attaque odieuse seront identifiés le plus rapidement possible et traduits en justice.

Nous essayons d'établir les circonstances précises, mais ce que nous savons, c'est qu'un véhicule-suicide s'est fait exploser à l'intérieur même du camp du Mécanisme opérationnel de coordination vers 9 heures, à un endroit, dans un camp où depuis trois semaines près de 600 éléments de la coalition de groupes armés Plateforme, de la Coordination des mouvements de l'Azawad et des forces armées maliennes étaient colocalisés, en vue de se préparer pour les patrouilles mixtes. L'explosion a causé de très très lourdes pertes. Le premier bilan, provisoire, fait état d'au moins une soixantaine de morts et de plusieurs dizaines de blessés, dont certains très graves. À l'heure qu'il est, la MINUSMA, l'Opération Barkhane et les forces armées maliennes mettent tout en œuvre pour assister les blessés et sécuriser la ville de Gao.

C'est une attaque lâche et ignoble qui doit être condamnée avec la plus grande fermeté mais c'est aussi, il ne faut pas le cacher, une attaque qui constitue une

atteinte directe au processus de paix. Elle ne visait pas d'autre but que de faire dérailler le processus de paix en sapant la confiance entre les parties signataires et les populations, et visait à contrecarrer les avancées récentes dans la mise en œuvre des arrangements sécuritaires de l'Accord de paix. C'est l'occasion de souligner une fois de plus à quel point une accélération de la mise en œuvre de l'Accord est la seule voie possible pour stabiliser le Mali et faire aboutir le processus de paix. Je tiens à redire que le temps joue contre nous et que les Nations Unies sont plus que jamais profondément attachées à soutenir le Gouvernement malien et les parties signataires en vue d'une mise en œuvre aussi rapide que possible de cet accord.

Nous sommes en effet arrivés à un moment charnière. Il convient de rappeler que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé il y a plus de 18 mois, à une époque où s'ouvrait une phase de transition qui devait durer 24 mois. C'est-à-dire que plus de 18 mois se sont écoulés, et malgré quelques progrès, trop peu d'avancées significatives ont été enregistrées. Depuis la dernière réunion du Conseil sur ce sujet, la mise en œuvre des arrangements institutionnels et sécuritaires intérimaires, pour l'essentiel, a stagné et demeure hypothéquée par des désaccords persistants et un manque de confiance entre les parties signataires. On a observé, durant la période récente, une fragmentation accentuée des groupes armés, notamment au sein de la Coordination des mouvements de l'Azawad, et des tentatives répétées de groupes dissidents d'ébranler le processus de paix. Bien évidemment, tout ceci contribue à entraver la mise en œuvre de l'Accord. On ne le dira jamais assez, il nous reste cinq mois jusqu'à la fin de la période intérimaire. Cette absence de résultats tangibles est une source de préoccupation majeure et il faut se poser la question de savoir s'il y a bien une réelle volonté et un véritable engagement de tous les signataires du processus de paix.

Comme je l'ai dit, il y a eu quelques progrès. Par exemple, à la suite de la réunion ministérielle qui s'est tenue à New York en septembre en marge de l'Assemblée générale, les groupes armés ont soumis finalement, avec un an de retard, les listes de leurs candidats pour le Mécanisme opérationnel de coordination, pour les autorités intérimaires ainsi que pour la Commission d'intégration et la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion. Mais depuis lors, chaque tentative de mettre en œuvre les patrouilles mixtes a échoué. Il y a eu toutes sortes de querelles entre les parties signataires, y compris sur des questions financières et logistiques. Le fait est que nous n'avons pas pu avancer suffisamment. Ce n'est qu'après des négociations intenses et grâce aux bons offices de la MINUSMA, de la médiation internationale et du Haut-Représentant du Président de la République malienne pour la mise en œuvre de l'Accord de paix que les forces armées maliennes et les groupes armés s'étaient enfin regroupés à Gao en vue de commencer les patrouilles mixtes que nous attendions depuis si longtemps. Bien évidemment, il va falloir voir quelles seront les conséquences de la tragédie de ce matin.

Par ailleurs, la rivalité entre les groupes armés sur la présidence des autorités intérimaires à Kidal a empêché que celles-ci soient mises en place. J'étais passé à Kidal en mai dernier et j'avais rencontré le gouverneur désigné, qui m'avait dit qu'il allait prendre ses fonctions dans la semaine qui allait suivre. C'était au mois de mai, et nous sommes en janvier de l'année suivante. Tout cela traîne et c'est vraiment très regrettable. Et puis, tous ces retards entravent le processus de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion alors que la MINUSMA a complètement construit et équipé huit sites de cantonnement qui sont pleinement opérationnels depuis le mois d'octobre mais qui restent pour l'essentiel vides. Par ailleurs, un certain nombre de réformes institutionnelles et politiques sont requises mais n'ont pas encore été traduites dans les faits, telles que la définition des critères d'intégration des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité et la stratégie de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes. Tous cela doit être finalisé par le Gouvernement. De même, un dialogue inclusif et à long terme sur la restauration de l'autorité de l'État et les réformes institutionnelles est nécessaire si l'on veut que tous ces processus débouchent sur un changement véritable.

L'un des piliers du mandat de la MINUSMA est la restauration et l'extension de l'autorité de l'État à travers l'ensemble du territoire malien. C'est là l'une des pierres angulaires de la résolution 2295 (2016). C'est pour cela que nous avons soutenu le Gouvernement dans la préparation des élections locales du 20 novembre, les premières tenues depuis 2009 et ceci dans 92 % des communes du Mali. Malheureusement, le scrutin n'a pas eu lieu dans les régions de Kidal, de Ménaka et de Taoudénit et dans certaines localités de Gao, de Mopti et de Tombouctou en raison d'entraves au vote et d'incidents sécuritaires. En effet, à la veille du scrutin, les groupes armés et des partis d'opposition ont exprimé à plusieurs reprises leurs objections à l'organisation des

élections, parce qu'ils ne les concevaient qu'après la mise en place des autorités intérimaires. Mais n'oublions pas que 2017 va être une année électorale importante au Mali, avec des élections régionales et un référendum constitutionnel. Il faut donc que toutes les parties prenantes déploient tous leurs efforts pour trouver un terrain d'entente. Bien évidemment, Nous comptons sur le Gouvernement pour veiller à ce que ces scrutins se tiennent dans un environnement ouvert et inclusif, qui contribue à la réconciliation. Il convient de signaler un point au passage, qui n'a rien de secondaire, à savoir l'élection de nombreuses femmes, qui représentent près de 30 % des conseillers municipaux élus, par exemple à Tombouctou, à Gao et à Bamako. C'est important.

En tout cas, l'annonce qui avait été faite par le Président Ibrahim Boubacar Keita en septembre dernier de la tenue de la Conférence d'entente nationale – qui est maintenant sous le contrôle du Ministre des affaires étrangères et qui est prévue pour le mois de mars – devrait fournir un forum inclusif pour aborder toutes les causes profondes de la crise et pour impliquer toutes les composantes de la société malienne sur le chemin de la réconciliation nationale. De ce point de vue, je ne peux que me féliciter de ce que le Médiateur de la République, M. Baba Hakim Haïdara, ait été nommé pour diriger la commission préparatoire. Je forme le vœu que cette conférence importante puisse se tenir selon le calendrier fixé.

Mais la tragédie de ce matin montre à quel point le phénomène terroriste prend des proportions de plus en plus inquiétantes dans le nord et le centre du Mali, et également dans la sous-région. Certes, le nombre d'attaques contre la MINUSMA, les forces armées maliennes et les forces internationales a plutôt diminué au cours des trois dernier mois, mais le niveau de sophistication est de plus en plus préoccupant. Je pense notamment à des attaques complexes qui ont visé nos capacités aériennes et qui ont cloué au sol plusieurs de nos hélicoptères. Tout ceci entrave nos capacités opérationnelles et appelle une vraie réflexion. En effet, si la situation sécuritaire continue à se détériorer dans de telles proportions, bientôt, on pourra se dire qu'il n'y a plus de paix à maintenir au Mali. Il faut condamner ces attaques et tenir compte de leur dimension régionale, avec des attaques létales récentes contre les forces de sécurité du Niger et du Burkina Faso, dans des régions proches de la frontière malienne. Tout ceci est l'occasion de souligner aussi l'importance déterminante des partenaires régionaux dans le processus de paix et dans le travail de la MINUSMA. Nous continuons à travailler, comme le demandait la résolution, pour renforcer les liens avec les pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel.

Le Conseil nous a également demandé d'adopter une posture plus robuste et proactive pour protéger les civils, qui souffrent de la détérioration de la situation sécuritaire. Mais en réalité, la seule solution viable à ce problème est un redéploiement véritable des Forces de défense et de sécurité maliennes vers le nord et le centre. Il faut également commencer un dialogue franc et constructif sur l'impact du trafic de drogue et celui de la criminalité transnationale sur la sécurité et le processus de paix.

Malgré les efforts soutenus, nous avons toujours des lacunes importantes en matière de capacités. Je pense notamment aux aéronefs à voilure tournante, aux véhicules blindés, au soutien logistique et aux équipements de protection, et tout ceci obère évidemment la manière dont nous mettons en œuvre nos mandats. Nous sommes en contact permanent avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, et s'il faut remercier les pays en question pour les capacités qu'ils mettent à notre disposition, je crois que plus que jamais, un effort supplémentaire et déterminé est nécessaire pour compléter notre dispositif et boucher les trous que nous constatons à cet égard.

Le plus important, et j'en terminerai par là, est de rétablir la confiance de la population malienne. Encore une fois, le créneau à exploiter pour que des dividendes de paix se manifestent sur le terrain se referme. Par ailleurs, nous continuons de recevoir des informations faisant état de graves violations des droits de l'homme commises par des groupes armés, et parfois aussi par des acteurs de l'État. Au passage, le Gouvernement n'a pas fait beaucoup pour lutter contre l'impunité. Mais surtout, au niveau du citoyen dans le nord du Mali, les choses tardent à changer, notamment l'accès aux services sociaux de base, la sécurité alimentaire et les remèdes contre la pauvreté. Tout ceci crée une situation qui ne contribue pas à ce que la confiance s'instaure et se développe. La mise en œuvre de la stratégie de développement pour le nord, plus d'un an après la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, n'a toujours pas commencé. Mais il faut évidemment que les groupes armés, c'est une nécessité, cessent de faire obstacle à l'accès humanitaire et que le Gouvernement et ses partenaires se concertent beaucoup plus pour créer les conditions d'une prospérité et d'une croissance durables afin de

remédier à la situation de millions de Maliens qui vivent dans des conditions encore bien précaires.

Le Gouvernement malien, avec l'appui de la MINUSMA, a élaboré des indicateurs de progrès qui sont annexés au rapport du Secrétaire général. Ce sera, je pense, un outil de travail et de dialogue utile pour évaluer plus systématiquement les progrès réalisés par les parties dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Mais il faut que ces indicateurs atteignent leur objectif, c'est-à-dire qu'ils contribuent à remédier à tous ces manques que j'ai énumérés au fil de mes remarques précédentes. Et puis, je voudrais demander aux membres de la médiation internationale de redoubler d'efforts pour revitaliser les mécanismes de suivi de l'Accord de paix.

En marge du quatrième séminaire de haut niveau sur la paix et la sécurité, qui s'est tenu à Oran en décembre avec le Ministre algérien des affaires étrangères, M. Ramtane Lamamra, et l'Union africaine, nous avons discuté de la nécessité d'une réunion de haut niveau de la médiation internationale, qui devrait être organisée rapidement, en tout cas le plus rapidement possible. Nous devons également continuer à nous concerter pour mettre en œuvre une vision commune de la manière de traiter avec les groupes dissidents. Pour ce qui est des membres du Conseil de sécurité, je pense qu'il ne faut pas oublier que le Conseil a la possibilité d'imposer des mesures ciblées contre tous ceux qui violent le cessez-le-feu et entravent délibérément le processus de paix.

Pardon d'avoir été aussi long. Je regrette que les circonstances, hélas, alourdissent le ton et la coloration de mon exposé. Je voudrais vraiment faire part au Conseil d'un sentiment d'urgence : le processus de paix au Mali est dans un état préoccupant. Il reste pourtant la seule avenue possible pour parvenir à la paix et à la réconciliation, donc il faut vraiment que tout le monde s'engage pleinement dans la mise en œuvre. Nous n'avons plus beaucoup de temps.

Le Président : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le représentant de l'Uruguay a demandé la parole pour faire une déclaration.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay estime qu'en tant que membre élu du Conseil de sécurité, il est tenu de faire connaître à l'ensemble des États Membres ses vues sur les diverses questions qu'examine le Conseil.

Je remercie M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de l'exposé détaillé qu'il a présenté aujourd'hui, qui correspond globalement à plusieurs des analyses faites par ma délégation.

Nous regrettons que la situation au Mali ne cesse de se détériorer. Nous condamnons fermement le lâche attentat-suicide perpétré aujourd'hui, qui a fait des dizaines de morts et de blessés.

Il me semble pertinent d'expliquer notre position sur certains aspects pratiques des mesures que nous devons prendre.

Premièrement, l'Uruguay tient à souligner l'importance capitale de la mise en œuvre de l'Accord de paix en vue de trouver une solution politique durable au conflit et de rétablir la paix et la stabilité au Mali, car c'est effectivement aux autorités nationales que revient la primauté politique. L'ONU et les autres entités internationales ne peuvent qu'appuyer et faciliter les efforts nationaux en faveur de la paix. L'objectif principal de toute opération de paix est d'aider les acteurs nationaux à rétablir la paix, mais il ne faut en aucun cas s'octroyer les responsabilités qui incombent aux pays en tant qu'États souverains.

Il est impératif d'exhorter les parties à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali à honorer leurs engagements politiques. Les signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation doivent avoir la volonté de se conformer aux dispositions de l'Accord et de respecter les échéances fixées. Tant que l'Accord ne sera pas effectivement mis en œuvre par le Gouvernement, la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme, il sera impossible d'avancer dans tout autre domaine à même d'apporter des dividendes de la paix à la population malienne.

À l'instar du Secrétaire général, l'Uruguay félicite le Gouvernement malien d'avoir organisé les premières élections locales depuis 2009, mais prend acte également des difficultés rencontrées dans certaines zones où le processus n'a pu être mené à bien. Compte tenu des problèmes existants et à l'approche des élections régionales et du référendum constitutionnel, il importe que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la communauté internationale fournissent l'appui

nécessaire au Gouvernement malien pour que ces scrutins se déroulent sans problème.

Deuxièmement, et pour revenir sur ma remarque précédente, les conditions de sécurité ne s'amélioreront que lorsque l'État étendra sa présence à tout le territoire. Nous tous ici savons que la menace du terrorisme se répand et croît dans les régions où la présence de l'État est faible ou inexistante. Tant que les parties continueront de s'affronter et de ne pas honorer leurs engagements, les groupes terroristes trouveront un espace pour continuer à prospérer, aux dépens des forces de maintien de la paix et des forces armées maliennes, mais pire encore, au péril de la vie de nombreux civils.

Troisièmement, nous devons envisager la possibilité de prendre des mesures coercitives pour lutter contre cette réalité. Dans sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité se déclare disposé à envisager des sanctions ciblées contre ceux qui s'emploient à empêcher ou à compromettre la mise en œuvre de l'Accord, ceux qui reprennent les hostilités et violent le cessez-le-feu, ceux qui lancent des attaques contre la MINUSMA et d'autres présences internationales ou entreprennent de les menacer, ainsi que ceux qui apportent leur soutien à de telles attaques et entreprises. Le Secrétaire général lui-même a prié le Conseil de sécurité d'envisager d'adopter des mesures de cette nature. À cet égard, il revient au Conseil d'analyser l'incidence réelle sur le terrain de ce type de mesures et d'évaluer leur contribution éventuelle à la mise en œuvre effective de l'Accord de paix.

Pour conclure, l'Uruguay réaffirme une fois de plus que le mandat actuel de la MINUSMA va au-delà de ce qui est habituellement prévu pour une mission de maintien de la paix en ayant inclus des activités de lutte contre le terrorisme. L'Uruguay a voté pour la résolution 2295 (2016), parce qu'il considérait que la situation au Mali revêtait un caractère extraordinaire en matière de sécurité. Toutefois ce type d'activités ne devrait pas se retrouver dans les mandats futurs des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine de la République du Mali.

M. Diop (Mali) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations et celles de la délégation malienne pour l'accession de votre pays, la Suède, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 2017. Le peuple et le Gouvernement maliens apprécient énormément la contribution de la Suède aux efforts de stabilisation de mon pays. Par la même occasion, je tiens à exprimer à la délégation du Royaume d'Espagne, notre haute appréciation pour le travail remarquable qu'elle a réalisé lors de sa présidence au cours du mois écoulé. Qu'il me soit permis également de remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, pour sa vision de l'ONU et son engagement renouvelé à accompagner le processus de paix en cours au Mali, gage d'une stabilité durable dans notre région. Je lui renouvelle les vœux de pleine réussite du Président de la République du Mali, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, dans ses nouvelles fonctions.

Avant d'aller plus loin, il me plaît également de souhaiter plein succès aux nouveaux membres du Conseil de sécurité et de les assurer de la coopération totale de la délégation malienne ici à New York. Je voudrais également saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur de l'Algérie, dont le pays, avec à sa tête S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, a joué un rôle extrêmement important pour le retour de la paix et de la stabilité au Mali. Je voulais remercier l'Algérie également pour tous les sacrifices consentis pour la paix au Mali et la stabilité dans notre région.

Le processus de paix au Mali est difficile, complexe et en même temps jalonné de beaucoup d'obstacles. Ce matin encore, le peuple malien a été endeuillé par une attaque suicide, comme cela a été rappelé tout à l'heure, contre le site de cantonnement du Mécanisme opérationnel conjoint, à Gao, qui est un des mécanismes prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Malheureusement, cette attaque a fait des dizaines de morts, plus d'une soixantaine de blessés et des dégâts matériels importants. En attendant de connaître les circonstances exactes de cette attaque, à la fois criminelle, lâche et barbare contre les éléments des forces armées maliennes, les éléments de la Plateforme et aussi des éléments de la Coordination des mouvements de l'Azawad, regroupés pour l'opérationnalisation des patrouilles mixtes, le Gouvernement malien l'a immédiatement et fermement condamnée et a présenté ses condoléances émues aux familles endeuillées, avant de souhaiter un prompt rétablissement à tous les blessés. Le Gouvernement, en ces circonstances, a également décrété trois jours de deuil national. Les auteurs et les complices de cette attaque criminelle seront poursuivis et traduits devant la justice. Comme l'a rappelé tout à l'heure le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, il s'agit très clairement

d’une attaque qui n’a pour cible que la paix, ainsi que les acteurs de cette paix.

Je crois que même dans ces moments les plus difficiles, nous pensons que les Maliens du Nord, du Sud, de l’Est comme de l’Ouest demeurent solidaires dans leur deuil, mais aussi déterminés à continuer ensemble de défendre et de promouvoir la paix partout où c’est nécessaire. Cette attaque ne doit donc pas nous distraire de notre volonté d’aller de l’avant, de promouvoir la paix et de faire mentir les visées de ceux qui veulent uniquement saboter le processus de paix. Je le rappelle encore une fois, le Gouvernement malien demeure déterminé à appliquer cet accord de paix et à tenir tous ses engagements, parce que l’Accord, comme cela a été rappelé de nouveau ce matin, demeure le seul cadre nous permettant de ramener la paix et la stabilité dans notre pays.

La délégation malienne prend note du rapport du Secrétaire général (S/2016/1137) sous examen et félicite le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, pour la contribution de son bureau à la préparation de ce document. Nous voudrions aussi féliciter et saluer tout spécialement M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour l’excellente présentation qu’il vient de faire du contenu de ce rapport. Je me félicite que le rapport reconnaisse les progrès enregistrés par le Mali dans la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation, en soulignant les efforts déployés par le Gouvernement malien, sous le leadership du Président Keita, dont l’engagement et la détermination concernant la mise en œuvre de cet accord ne peuvent faire l’objet d’aucun doute, et je tiens à la répéter ici devant le Conseil.

Le Gouvernement malien est également d’avis que le rétablissement de l’autorité de l’État sur l’ensemble du territoire national demeure un défi important à relever, afin de mettre un terme au vide sécuritaire et à l’absence de l’administration, condition essentielle pour fournir les services sociaux de base aux populations maliennes dans le besoin. De même, le Gouvernement malien partage l’analyse du Secrétaire général selon laquelle la situation dans le centre et le nord du pays reste préoccupante, en raison de la persistance des attaques asymétriques des groupes terroristes et extrémistes contre les populations civiles, contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et contre les forces internationales. Ces facteurs constituent les principales entraves à la mise en œuvre de l’Accord, interpellent toutes les parties impliquées dans le processus, les parties maliennes comme la communauté internationale symbolisée par cette auguste institution qu’est le Conseil de sécurité.

En effet, la situation sécuritaire dans le centre du pays préoccupe le Gouvernement malien, qui déploie plusieurs initiatives pour contenir la menace terroriste, promouvoir le vivre ensemble et la réconciliation nationale entre les populations nomades et sédentaires, mais aussi prendre en compte les aspirations des jeunes du centre du pays dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Le Gouvernement malien, sous l’autorité du Président de la République, est conscient de l’impatience des partenaires du Mali face aux retards pris dans la mise en œuvre de certaines dispositions de l’Accord. Pourtant, respectueuse de ses engagements découlant de l’Accord, la partie gouvernementale n’a ménagé aucun effort pour intensifier, au cours des trois mois écoulés, les actions visant à faire avancer le processus de paix. Cette détermination a donné des résultats fort appréciables, dans un contexte cependant très difficile. Ainsi, au titre des réformes politiques et institutionnelles, et conformément aux dispositions pertinentes de l’Accord de paix, le processus de révision de la Constitution en cours est bien avancé. Un projet de constitution révisée, fin prêt, est soumis à une série de consultations avec les partis politiques, les groupes armés signataires, les organisations de la société civile et les chefs traditionnels. Après son adoption par la représentation nationale, la Loi fondamentale révisée sera soumise à l’approbation du peuple malien par référendum, prévu au cours de l’année 2017.

De même, le Gouvernement a procédé à la nomination des membres des autorités intérimaires, des collèges transitoires ainsi que des conseillers spéciaux auprès des représentants de l’État dans les régions du nord. À ce sujet, le Gouvernement s’emploie à faciliter les discussions entre les mouvements signataires, comme cela a été rappelé tout à l’heure par M. Hervé Ladsous, pour la désignation des présidents des autorités intérimaires, mais également aussi des collèges transitoires. En outre, le Gouvernement a organisé le 20 novembre 2016, les élections communales qui se sont déroulées globalement dans le calme et la sérénité dans 644 communes sur les 703 que compte le pays. Le taux de participation a été de 52,51 % lors de ces élections de 2016, contre 51,39 % en 2009, au cours des mêmes élections, et contre 48,67 % lors des élections

communales de 2004, témoignant ainsi de l'intérêt croissant des citoyens pour ces élections de proximité.

Je salue ici l'accompagnement des forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'opération Barkhane aux côtés des Forces de défense et de sécurité du Mali pour la réussite de ces opérations électorales.

La Commission vérité, justice et réconciliation est déjà opérationnelle. Elle a procédé à l'ouverture de ses bureaux régionaux dans toutes les régions du Mali, à l'exception de Kidal. Par ailleurs le Gouvernement a élaboré, en collaboration avec la MINUSMA, un ensemble de critères et d'échéances visant à faciliter l'évaluation des progrès accomplis par les parties signataires de la mise en œuvre de l'Accord, conformément aux dispositions du paragraphe 12 de la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité.

Je voudrais donner ici l'assurance que les autorités maliennes assumeront pleinement leur part de responsabilité dans l'application de ces repères qui donneraient, j'en suis convaincu, un nouvel élan au processus de paix au Mali.

Sur la question de la défense et de la sécurité, la période a été marquée par la nomination des présidents et des membres de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, mais également de la Commission d'intégration et du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité. Elle est également marquée par l'élaboration en cours de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Dans ce chapitre, je voudrais souligner la détermination du Gouvernement malien à rendre opérationnelles les patrouilles mixtes, dont nous parlions tout à l'heure. Malheureusement, ce processus tarde à être effectif à cause des exigences multiples formulées par les autres parties prenantes à l'Accord, en particulier les demandes relatives à l'adoption d'un décret reconnaissant les grades des éléments proposés pour les patrouilles mixtes, avant même le démarrage de ces opérations. Il s'agit là d'exigences dont les réponses se trouvent dans la mise en œuvre du programme d'intégration prévu justement par l'Accord.

À cette difficulté, s'ajoute la fragmentation des groupes armés. M. Hervé Ladsous a même parlé des rivalités entre ces groupes, multipliant ainsi les interlocuteurs et rendant l'application de l'Accord plus complexe, avec des effets induits sur les échéances convenues toujours repoussés.

Je souligne, qu'en plus de ces mesures politiques institutionnelles de défense et de sécurité, le Gouvernement a poursuivi ses actions de développement sur le terrain là où les conditions de sécurité le permettent, à travers les projets et programmes déjà en cours, comme le programme d'urgence pour la relance du développement dans les régions nord du pays, mais également le programme de reconstruction et de relance économique.

Le Gouvernement a également élaboré une stratégie spécifique de développement des régions du nord du Mali, qui est en cours de validation, et proposé un projet de loi portant création d'un fonds de développement durable destiné à financer ladite stratégie.

C'est le lieu de renouveler l'appel à tous les pays amis et aux organisations partenaires, et en faire des annonces de contributions lors des conférences successives sur le développement du Mali, d'honorer les engagements de manière à nous aider à diligenter la mise en œuvre de l'Accord.

Les efforts de mise en œuvre de l'Accord se poursuivent. En effet, pour consolider les progrès que je viens d'évoquer, le Président de la République, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, fidèle à son engagement, a décidé de faire de l'année 2017 une année charnière pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger.

C'est ainsi que dans son allocution à la nation, le 31 décembre 2016, le chef de l'État a annoncé des mesures importantes en faveur du rétablissement de la paix, de la sécurité et de la réconciliation nationale. Le Président de la République a notamment informé que les autorités intérimaires seront installées au cours du premier trimestre 2017, dans toutes les localités où les élections communales n'ont pas pu être organisées. Cette opération, lorsqu'elle sera terminée, permettra d'accélérer le redéploiement de l'administration et de faciliter la réinstallation des services sociaux de base. Elle permettra également l'organisation plus efficiente du retour et de la réinsertion des réfugiés, comme des populations déplacées maliennes.

De même, le chef de l'État a annoncé la tenue en mars 2017 de la conférence d'entente nationale. Il s'agira, conformément à l'article 5 de l'Accord, de créer les conditions d'un débat approfondi entre

toutes les composantes de la nation malienne sur les causes profondes du conflit, l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'une charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale. Dans cette perspective, une commission d'organisation présidée par une haute personnalité malienne, en la personne de M. Baba Akhib Haidara, Médiateur de la République, a été mise en place.

Comme le Conseil peut le constater, les actions menées et les mesures annoncées illustrent à souhait la détermination du Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, à mettre en application de façon effective et intégrale l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

C'est le lieu de lancer un appel pressant à toutes les parties maliennes pour plus d'engagement et de bonne foi au moment où nous sommes à un tournant décisif dans la concrétisation de la paix, au moment où nos populations suffisamment éprouvées attendent toujours, malheureusement, les dividendes de cette paix. J'invite également la communauté internationale et le Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord à exercer leur rôle de garants des engagements pris par les parties, par toutes les parties, en situant très clairement les responsabilités et ce, conformément aux dispositions de l'article 54 de l'Accord.

S'agissant de la mise en œuvre de la résolution 2295 (2016), je signale que les innovations qu'elle apporte tardent malheureusement à se matérialiser sur le terrain. À cet égard, je voudrais demander à nouveau au Conseil de sécurité de doter la MINUSMA des moyens adéquats lui permettant de s'acquitter convenablement de son mandat de stabilisation et d'accompagnement du Gouvernement malien à rétablir progressivement son autorité sur l'ensemble du territoire national. C'est notre volonté. Nous demeurons engagés en tant qu'État et nous déployons tous les efforts humains et matériels nécessaires pour assumer cette responsabilité. Les Forces de défense et de sécurité du Mali consentiront tous les sacrifices nécessaires. Nous ne demandons que cela. Malheureusement, les défis auxquels nous faisons face, nous ne pourrons pas les relever seuls. Nous aurons besoin de l'appui et de l'accompagnement de nos partenaires, mais la responsabilité demeure encore sur les épaules de notre pays. Nous le reconnaissons.

En particulier, j'attire l'attention du Conseil de sécurité sur l'urgence de renforcer la coopération sur le terrain entre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité du Mali. Il y a des efforts dans ce sens, mais ils méritent d'être amplifiés, et les actions de ce matin sont là encore pour rappeler l'urgence d'aller encore beaucoup plus vite, parce que nos ennemis aussi sont déterminés à avancer en sens inverse.

Il convient aussi d'accélérer le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration qui reste la condition *sine qua non* de la stabilisation du Mali. C'est l'occasion de remercier l'ensemble des partenaires qui ont pris part, le 8 décembre 2016, à la Table ronde des donateurs sur le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, que j'invite d'ailleurs à honorer leurs engagements dans les meilleurs délais pour permettre une mise en œuvre de ces dispositifs importants.

Qu'il me soit permis à présent de faire quelques observations sur le rapport du Secrétaire général concernant la question des droits de l'homme et la situation humanitaire.

Sur la question des droits de l'homme, le rapport du Secrétaire général fait état de 104 cas de violations et d'abus documentés sur la période de septembre à décembre 2016. Cela fait apparaître une diminution des cas de violations et d'abus des droits de l'homme sur la période concernée, en comparaison du précédent rapport (S/2016/819), donc par conséquent une amélioration sensible de la situation des droits de l'homme au Mali. Il est à noter que la grande majorité des cas documentés sont l'œuvre de groupes armés ou de groupes terroristes et sont commis dans des zones où les services judiciaires et d'enquête de l'État sont absents du fait de l'insécurité, essentiellement. Sur cette période, la Division des droits de l'homme de la MINUSMA a imputé une dizaine de cas de violations des droits de l'homme aux autorités maliennes pour cause de défaut de poursuites ou de détention illégale. Je puis assurer le Conseil que tous les cas documentés ont fait l'objet d'une prise en charge judiciaire, soit par l'ouverture d'enquêtes soit par des poursuites judiciaires effectives. Aucune impunité, je le rappelle, ne saurait être réservée à quiconque au Mali.

Et dans le souci de toujours améliorer la situation des droits de l'homme, le Gouvernement a adopté en novembre 2016 une politique nationale ambitieuse sur les droits de l'homme, assortie d'un plan d'action et d'une loi de protection des défenseurs des droits de l'homme. Dans la même dynamique, le Ministère de la justice et des droits de l'homme a organisé à Bamako, en décembre 2016, conjointement avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA, que je tiens à saluer, un atelier de formation des magistrats maliens.

Ce type de formation sera pérennisé et étendu à d'autres acteurs judiciaires.

Quant à la situation humanitaire, il convient de noter que le Gouvernement malien a accompli plusieurs actions dans les zones affectées par la crise au cours de la période concernée par le rapport. Ces actions se sont traduites par la distribution d'aide alimentaire aux populations des régions de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Kidal ainsi qu'aux réfugiés maliens au Burkina Faso, au Niger et en Mauritanie. En outre, le Gouvernement a procédé à la réhabilitation, à la construction et à l'équipement des services administratifs des centres de santé, des écoles et de l'infrastructure hydraulique de Tombouctou, de Kidal, de Gao, de Ménaka et de Mopti. De même, dans le cas du relèvement économique, des activités génératrices de revenus ont été financées au profit des populations déplacées et rapatriées dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti et Ségou. À ces actions s'ajoutent l'ouverture des écoles à Kidal lors de la rentrée scolaire 2106/2017 et le retour effectif de l'État dans toutes les capitales régionales du nord et des chefs-lieux de cercles, excepté Kidal.

La situation à Kidal inquiète particulièrement le Gouvernement malien car les groupes terroristes tentent de s'y sanctuariser, tout en continuant les exactions sur les populations civiles et en menant leurs activités illicites grâce à l'économie criminelle. La présence des groupes armés et terroristes dans cette région constitue un frein à l'acheminement normal de l'aide humanitaire et à la fourniture des services sociaux de base. Je saisis cette occasion pour inviter la communauté internationale à exercer la pression nécessaire sur toutes les parties maliennes, en particulier sur la Coordination des mouvements de l'Azawad pour qu'elles honorent leurs engagements découlant de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Pour terminer, je voudrais réitérer la reconnaissance du peuple et du Gouvernement maliens aux Nations Unies, aux pays et institutions membres du Comité de suivi, aux pays fournisseurs de contingents et à la communauté internationale dans son ensemble pour les sacrifices consentis en vue du règlement définitif et durable de la crise malienne. Je voudrais ainsi rendre hommage à toutes les victimes de cette crise, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur, victimes auxquelles je veux associer celles de ce matin à Gao. Je salue également le travail remarquable des femmes et des hommes de la MINUSMA et de la force française Barkhane dans le processus de stabilisation au Mali. Aujourd'hui, grâce à leur soutien aux Forces de défense et de sécurité maliennes et aux sacrifices énormes consentis par le Gouvernement et le peuple maliens, notre pays retrouve progressivement sa stabilité, comme en témoigne d'ailleurs la tenue à Bamako il y a seulement quelques jours du vingt-septième sommet Afrique-France qui, de l'avis unanime, a été un succès.

Enfin, je formule le vœu de bonne et heureuse année à tous les membres du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me dire très choqué par l'attaque lâche et horrible menée contre un site du Mécanisme opérationnel de coordination. Que cet attentat ait eu lieu en ce moment précis et contre les forces maliennes, les éléments de la Coordination des mouvements de l'Azawad (MCA) et la coalition de groupes armés Plateforme – tous signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali – n'est nullement une coïncidence, puisque tous ces éléments sont en train de se regrouper pour se préparer au déploiement tant attendu des patrouilles mixtes. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des victimes, aux autorités maliennes représentées ici par S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine. Cette attaque vient nous rappeler de façon cruelle que nous ne devons pas faiblir dans notre détermination. Bien au contraire, notre détermination ainsi que l'appui du Conseil à la mise en œuvre de l'accord de paix doivent s'en trouver renforcés.

Je voudrais dire aussi que la Suède a entamé brillamment son mandat au Conseil de sécurité avec une présidence riche en initiatives bien inspirées. Je félicite la présidence suédoise de tout ce qu'elle a entrepris au Conseil depuis le début de l'année et la remercie d'avoir invité l'Algérie à faire part de ses réflexions aux membres du Conseil sur les efforts de médiation et surtout, sur le suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, également appelé Accord d'Alger, signé il y a plus de 18 mois de cela.

La présente réunion est une bonne occasion de passer en revue tout ce a été fait et tout ce qui est en train de se faire en ce moment même – de façon continue et intensive –, et aussi d'échanger des informations sur la manière de faire en sorte que notre action commune

se déroule dans un esprit positif et de la meilleure façon possible. Et à cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous. L'objectif ultime est d'instaurer durablement la paix et la réconciliation au Mali, un pays frère.

Je commencerai par souligner les éléments qui ne doivent pas être négligés en ces temps difficiles. Tous les acteurs, notamment les autorités maliennes et les autres parties à l'Accord d'Alger, ont de manière régulière et constante – même dans les moments les plus difficiles auxquels nous nous soyons heurtés – exprimé pleinement et sans ambiguïté leur appui et leur attachement à l'Accord d'Alger. Il est de la plus haute importance que toutes les parties prenantes, y compris le Conseil de sécurité et le Secrétariat, qui ont participé pleinement au processus de médiation et sont parties au mécanisme de suivi, continuent de manifester leur appui et leur pleine confiance, en toutes circonstances, notamment au Comité de suivi de l'Accord. Cet aspect particulier du processus montre que nous sommes tous concernés et que nous devons rester unis.

Les questions qu'il convient de poser à ce stade sont les suivantes : comment aider les parties et les parties prenantes à respecter les obligations qu'elles ont souscrites au titre de l'Accord d'Alger? Quelle autre contribution positive peut-on faire pour atteindre nos objectifs? Comment améliorer le climat général pour qu'il soit propice à la réalisation de ces objectifs? Enfin, comment aider les autorités maliennes sachant que tout retard ou absence de pouvoir sera exploité par les rebelles et les hors-la-loi, comme cela a été le cas ce matin, où des citoyens maliens mais aussi des Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont payé le prix lourd?

Je dois souligner une nouvelle fois que l'objectif stratégique – et notre raison d'être, tout simplement – est la paix et la réconciliation, et que le moyen d'y parvenir est la médiation. Il est vrai que nous n'avons pas encore atteint notre destination, mais nous ne pouvons pas, et nous ne devons pas, baisser les bras devant les facteurs contraires auxquels nous risquons de nous heurter en chemin. Nous savions tous que la tâche ne serait pas facile et que, à mesure que le temps passait et que les attentes n'étaient pas satisfaites, cela ajouterait aux difficultés, aux frustrations et aux doutes. À l'évidence, cela signifie que nous devons travailler avec énergie pour tenter de parvenir plus rapidement à nos objectifs communs mais, dans le même temps, que nous devons être très vigilants face à toute mesure susceptible de faire dérailler un processus qu'il a été extrêmement difficile de mettre en place.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est important de regarder les choses en face et que, dans ce contexte, il est essentiel que le Conseil de sécurité réaffirme son encouragement et son appui à l'Accord d'Alger et à son mécanisme de suivi. En tant que chef de file du mécanisme, l'Algérie entend communiquer au Conseil, sans y manquer et fidèlement, toutes les mesures jugées nécessaires, y compris entre les réunions prévues. Naturellement, nous partons du principe que la collaboration et les échanges soutenus avec le Secrétariat et la MINUSMA – puisque, comme nous le savons, tout le monde se met à l'oeuvre – se poursuivront.

Évidemment, des obstacles et des difficultés se dressent devant la mise en œuvre rapide de ce qui a été convenu et défini dans l'Accord d'Alger, et que nous et toutes les parties prenantes avons demandé. Je dois noter – et M. Diop vient de le confirmer – que les autorités maliennes nous ont à maintes reprises assuré qu'elles étaient disposées à collaborer au succès. Il me faut ajouter que, jusqu'à présent, notre impression est que les autres parties maliennes à l'Accord d'Alger n'en contestent pas la mise en œuvre. Il est donc crucial que nous continuions à user des arguments nécessaires pour les convaincre et les encourager à ne pas se désister de leur engagement, et pour faire en sorte qu'elles comprennent qu'il n'y aura de gains positifs que si elles s'en tiennent à la sage ligne d'un engagement positif et de la réconciliation. Il est également indispensable de veiller à ce que les lacunes ou les malentendus qui pourraient se faire jour dans la mise en œuvre de l'accord – ce qui se produit naturellement dans des situations complexes – ne soient pas utilisés comme prétexte pour se rétracter ou pour menacer inutilement l'ensemble du processus. Personne n'a le droit de mettre en danger le processus par des mesures injustifiées ou par une remise en question constante de points qui ont déjà été pleinement approuvés.

À cet égard, nous jugeons tout à fait louable que les autorités maliennes aient accepté que le Haut Représentant du Président Keita soit désigné pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord en présidant un comité spécial créé par le Comité de suivi de l'Accord afin d'aplanir les problèmes soulevés récemment par l'un des signataires de l'Accord. Nous avons bon espoir que cette initiative récente contribuera à ouvrir la voie à toutes les autres mesures à prendre, notamment

le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, les patrouilles mixtes et, évidemment, les autorités intérimaires. Nous notons que les questions qui ont été soulevées concernent les modalités de mise en œuvre plutôt que le fond, et nous devons donc continuer à encourager chacun à agir dans un esprit de bonne volonté en la matière.

Nous sommes également très heureux que les autorités maliennes au plus haut niveau se soient engagées à tenir une Conférence de réconciliation nationale dans un proche avenir, ce qui ouvrira à coup sûr la voie à la réconciliation totale. Je dois souligner que la réconciliation est l'affaire du Mali et que ce sont les Maliens, en recourant aux mécanismes appropriés, qui devront en décider par et pour eux-mêmes. Notre responsabilité et celle du Mécanisme, de l'ONU et de toutes les autres parties prenantes est uniquement de nous tenir à leurs côtés.

De par la manière dont il a été conçu – sans exclusive, avec l'appui de la communauté internationale, et avec l'engagement des voisins du Mali et le soutien de l'Union africaine et de l'ONU –, le processus de médiation a prouvé qu'il était unique en son genre et il est appelé à servir de modèle pour d'autres situations de crise. Si nous voulons qu'il soit couronné de succès, il est essentiel de veiller à ce qu'il bénéficie d'un appui sans réserves. M. António Guterres, le nouveau Secrétaire général, a déclaré dans sa première allocution devant l'Assemblée générale (voir A/71/PV.60) qu'il considérait que ses efforts pour promouvoir la prévention et régler les crises reposaient sur les parties concernées et sur l'aide et l'engagement des États voisins et des organisations et mécanismes régionaux.

Le processus de paix et de réconciliation au Mali s'intègre précisément dans cette vision. Pour que le Mali soit une réussite, il doit d'abord être une réussite pour les Maliens; puis pour tous les voisins du Mali, y compris l'Algérie, compte tenu de nos relations naturellement interdépendantes; et, en définitive, pour l'ensemble de la communauté internationale avec, en son centre, l'ONU, qui a elle aussi énormément investi dans cette situation, tant en termes de sacrifices que de personnels déployés. Il va sans dire que, dans la région que représente l'ensemble du Sahel et au-delà, où le terrorisme et la criminalité transnationale vont de pair et ne cessent de grandir et d'avoir des répercussions de plus en plus fortes dans la poursuite de leurs objectifs condamnables, l'échec n'est pas envisageable. Il est indispensable de rétablir le contrôle des autorités maliennes légitimes sur l'ensemble du territoire, ce qui nécessite également de consolider les Forces de sécurité maliennes, et de veiller à la réconciliation entre tous les Maliens, grâce à des mécanismes ambitieux qu'ils choisiront librement eux-mêmes.

Voilà les problèmes dont nous voulions faire part au Conseil de sécurité. Tout en demandant au Conseil de nous renouveler son appui, je tiens à assurer ses membres que, dirigeant le mécanisme de suivi, l'Algérie a investi d'énormes ressources tant humaines que matérielles pour la cause de la paix et de la réconciliation dans ce pays voisin et frère qu'est le Mali, et qu'elle ne reniera pas ses responsabilités à l'égard des Maliens et de leurs dirigeants. Nous serons toujours dans leur camp, car c'est le camp de la droiture morale, de la justice et de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Boukadoum de son exposé.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à

poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.